

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 6 SEPTEMBRE 2023**

Nombre en exercice : 31  
Nombre de présents : 22  
Nombre de votants : 29

Convocation du 30.08.2023  
Affichage du 30.08.2023

L'an deux mille vingt-trois, le six septembre, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes du Pas-Saint-L'Homer suite à la convocation du 30.08.2023, affichée le trente août 2023.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMERET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, , M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : M ANQUETIL Dominique, Mme BERGER Frédérique (donne pouvoir à Mme BRAULT Roselyne), M BLOTTIERE Philippe (donne pouvoir à M HOULLE Pascal), M BOUTTIER Jean-Jacques (donne pouvoir à M COUDRAY Pascal), M DESCHAMPS Michel, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), M GUYOT Philippe (donne pouvoir à Mme CHAMERET Stéphanie), Mme LEROY Céline (donne pouvoir à M Du LAC Jean-Vincent), Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à M POIRIER Franck).

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

**DELIBERATION N° 2023.09.130**

**AVENANT N°2 PROLONGATION D'UN AN DE L'OPAH (OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n°2018\_06\_204 et n°2019\_02\_075 du Conseil communautaire approuvant le projet de convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2019-2022,

Vu la délibération n°2022\_09\_154 du Conseil communautaire approuvant la prolongation de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) jusqu'en 2023,

Vu la convention d'OPAH en cours et son dernier avenant arrivant à échéance en octobre 2023,

Considérant l'accord de Monsieur le Préfet de l'Orne dans son courrier du 20 juillet 2023 pour prolonger l'OPAH d'une année supplémentaire jusqu'à fin septembre 2024,

Considérant les besoins du territoire et la dynamique de l'opération,

Considérant la proposition de l'État de prolonger d'un an cette opération tout en conservant les objectifs et priorités suivantes :

- la rénovation thermique pour lutter contre la précarité énergétique,
- l'autonomie,
- la lutte contre l'insalubrité.

Les financements apportés par la Communauté de Communes des Hauts du Perche au projet sont les suivants :

- lutte contre la précarité énergétique des propriétaires – occupants très modestes : prime de 1000 €
- lutte contre la précarité énergétique des propriétaires – occupants modestes et très modestes utilisant des éco-matériaux : prime de 1000 €
- habitat indigne et très dégradé des propriétaires – occupants modestes et très modestes : prime de 1000 €
- acquisition d'un logement vacant pour les propriétaires – occupants modestes et très modestes : prime de 1500 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la prolongation de l'OPAH, les objectifs et les règles de financement,
- De permettre à la communauté de communes d'apporter les mêmes financements,
- De confier au PETR du Pays du Perche Ornaïs le suivi de l'animation de l'OPAH
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant de prolongation de la convention d'OPAH ainsi que d'éventuels autres avenants et tout autre document.

*Pour extrait certifié conforme*

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le  
Et publication du*

**Le Président,  
Emmanuel LE SECQ**

